



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 1 - N°14-108
1-4 Autres types de contrat

AN 2014
14-108

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

M. Gilles LECOLE (jusqu'à 20h55), Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

OBJET : CONVENTION FINANCIERE CONSECUTIVE A L'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LA COMMUNE ENTRE LA CCSM ET LA VILLE D'AUBERGENVILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16-1,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-lequato.com

078-217800291-20141120-DEL14_108-DE

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu le décret n°2014-1205 du 20 octobre 2014 modifiant le décret n°2013-705 du 2 août 2013 portant application de la loi précitée,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré,

Considérant que les Communes sont seules habilitées à présenter un dossier de demande de fonds d'amorçage

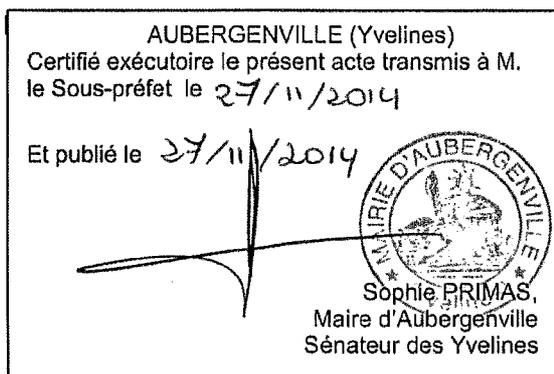
Considérant que la Communauté de communes Seine Mauldre (CCSM) est compétente en matière d'accueil de périscolaire,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la CCSM a souhaité confier à la Commune, l'élaboration du dossier et la perception du fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2014/2015,

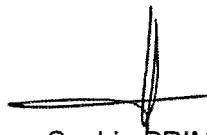
Après avoir entendu l'exposé de Madame Valérie MASSICOT, Conseillère Municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT)

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention financière consécutive à l'application de la réforme des rythmes scolaires dans la commune d'Aubergenville, avec la Communauté de communes Seine Mauldre,
- **Confirme** que la Commune se chargera de monter le dossier de demande de fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2014-2015 et que la dotation perçue par la Commune sera intégralement reversée à la CCSM.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 2 - N°14-109
5-3 Désignation de représentants

AN 2014
14-109

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

M. Gilles LECOLE (jusqu'à 20h55), Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE VAN GOGH**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article R421-16,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application auprès de la préfecture

078-217800291-20141120-DEL14_109-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-029 du 16 avril 2014 portant élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du lycée Van Gogh,

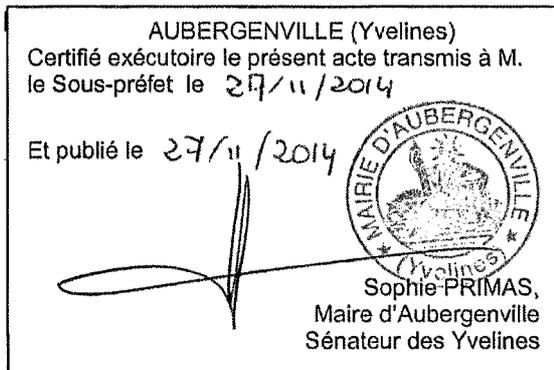
Considérant que la réglementation prévoit la désignation de deux représentants de la Commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, en l'occurrence la CCSM, un représentant de cet EPCI et un représentant de la Commune,

Considérant qu'il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Commune appelé à siéger au Conseil d'Administration du lycée Van Gogh,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseillère Municipale,

Après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité (30 voix Pour) de procéder** au scrutin public, pour la désignation de son représentant au sein du Conseil d'Administration du lycée Van Gogh.
- **Dit que Madame Denise AMBLARD a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés** (27 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, M. GOMMARD)



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 4A - N°14-110
7-1 Décisions budgétaires

AN 2014
14-110

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL
VILLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2312-1,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/11/2014

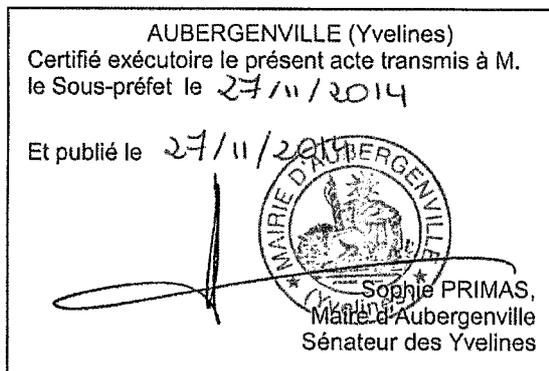
Application aqps de E. Legaire.com

078-21780291-20141120-DEL14_110-DE

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir débattu,

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015 du budget principal Ville,
- **Reconnaît avoir pris connaissance** de ces grandes orientations,
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée f. legatier.com

078-217800291-20141120-DEL14_110-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 4B - N°14-111
7-1 Décisions budgétaires

AN 2014
14-111

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELO, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DU BUDGET ANNEXE DU
SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2312-1,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/11/2014

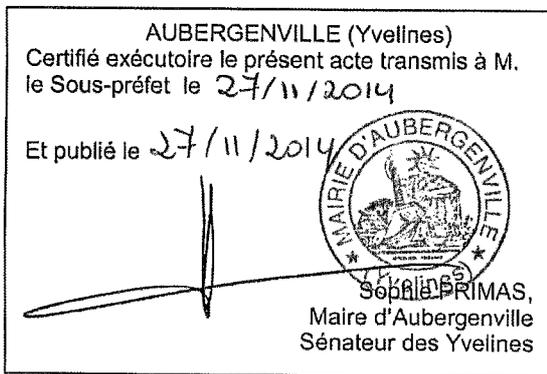
Application agréée F. Legatte.com

078-217800291-20141120-DEL14_111-DE

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir débattu,

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015 du budget annexe du service d'Assainissement,
- **Reconnait avoir pris connaissance** de ces grandes orientations,
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application adresse E.aquaire.com

078-217300291-20141120-DEL14_111-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 4C - N°14-112
7-1 Décisions budgétaires

AN 2014
14-112

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DU BUDGET ANNEXE
DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2312-1,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2014

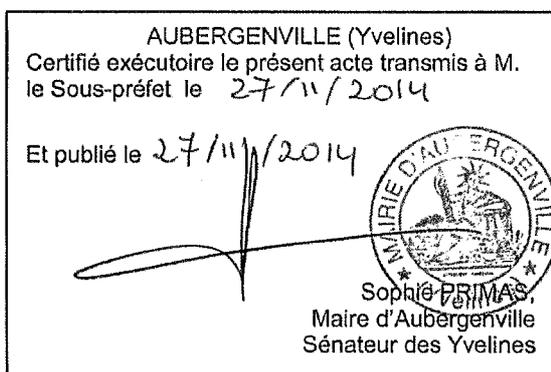
Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20141120-DEL14_112-DE

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir débattu,

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015 du budget annexe du service de distribution d'Eau potable,
- **Reconnait avoir pris connaissance** de ces grandes orientations,
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 5 - N°14-113
7-2 Fiscalité

AN 2014
14-113

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

OBJET : SUPPRESSION DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

REÇU EN PREFECTURE

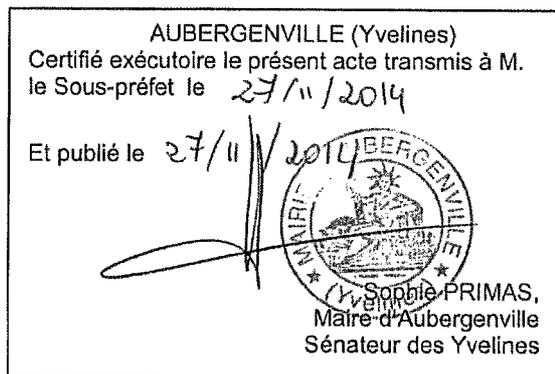
le 27/11/2014

Application agréée E-lypfitte.com

078-2178 00291-20141120-DEL14_113-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT),

- **Décide de supprimer** la surtaxe communale sur l'eau potable à compter du 01/12/2014,
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - La Saur, délégataire du service d'eau potable,
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2014

Application agréée E-jopaste.com



AN 2014
14-114

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : TARIF DE LA PART COMMUNALE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT
AU 1^{ER} JANVIER 2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-1 relatif à l'équilibre du budget des services publics à caractère industriel et commercial exploités par voie d'affermage,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°12-025 du 28 mars 2012 fixant le montant de la redevance d'assainissement à 0.7744 € HT par m3,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application après f. lesptte.com

078-217800291-20141120-DEL14_114-DE

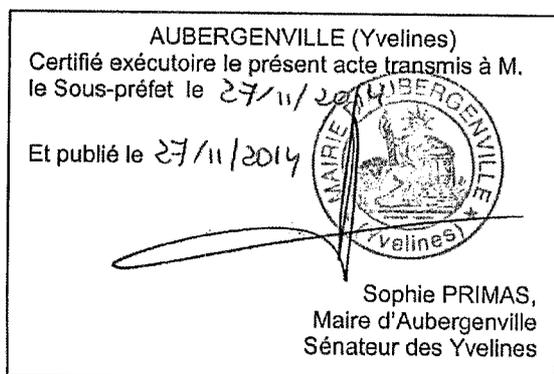
Considérant l'institution d'une redevance assainissement pour le financement des réseaux d'assainissement et l'installation d'équipements d'épuration sur la ville d'Aubergenville,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (28 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, 1 voix Contre : P. GOMMARD),

- **Décide** de fixer le tarif de la part de la redevance d'assainissement revenant à la Ville pour le porter à 0,7869 € par m³ à compter du 01/01/2015,
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - La Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public d'assainissement,
 - La Saur, délégataire du service d'eau potable,
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2014

Application après-f. lepatte.com

078-217800291-20141120-DEL14_114-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 7 - N°14-115
7-2 Fiscalité

AN 2014
14-115

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE SUR LES CONSTRUCTIONS
VOTE DU TAUX**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Considérant que le conseil municipal doit, s'il souhaite fixer le taux de la taxe d'aménagement à plus de 1%, délibérer avant le 1^{er} novembre de l'année en cours pour une application l'année suivante,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application après l'expiration

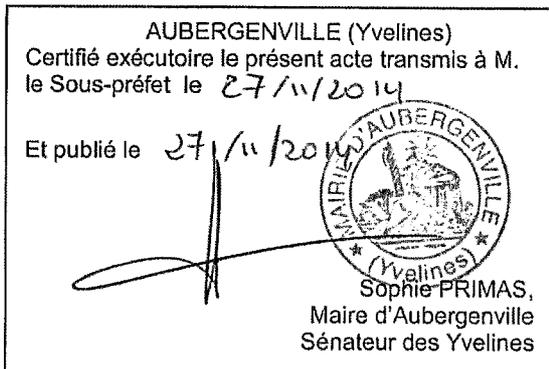
078-217800291-20141120-DEL14_115-DE

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de M. Edward DANGELOT, Conseiller municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/11/2014

Application agréée F.lequiere.com

078-217800291-20141120-DEL14_115-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 8 - N°14-116
3-2 Aliénations

AN 2014
14-116

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : IMMEUBLE 25 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – CESSION D'UN
APPARTEMENT DE TYPE F4 (LOTS N°7-14-21 ET 22)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2241-1 et suivants,

Vu l'estimation du service de France Domaine en date du 3 mai 2013,

Vu l'offre d'acquisition présentée le 17 octobre 2014 par M. LOTFI Nabil et Mme DAIFI Virginie par l'intermédiaire de l'agence immobilière, la Bourse de l'Immobilier

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/11/2014

Application en ligne : f.fiscalite.com

078-217800291-20141120-DEL14_116-DE

Considérant que si le prix proposé est inférieur à celui arrêté le 26 juin 2013, il s'agit de la seule offre réalisée en 16 mois sur cet appartement,

Considérant que si cette unique offre est inférieure à l'estimation de France Domaine, il faut considérer qu'au regard de la période de commercialisation par 4 agences immobilières, cette estimation était manifestement surévaluée par rapport au marché,

Considérant que la vente de cet appartement permet à la Commune d'augmenter ses recettes tout en réduisant ses charges dans un contexte budgétaire contraint,

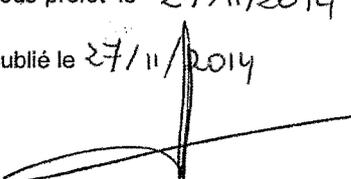
Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de M. Didier JAHIER, Conseiller municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT),

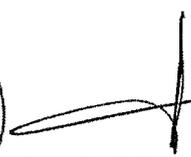
- **Autorise** la vente de l'appartement de type F4, d'une cave et de 2 places de parking constituant les lots 7, 14, 21 et 22 de la copropriété de l'immeuble du 25, boulevard de la République à M. LOTFI Nabil et Mme DAIFI Virginie au prix de 144 500 € (cent quarante-quatre un mille cinq cent euros) net vendeur,
- **Dit** que les frais notariés et d'agence seront à la charge de l'acquéreur.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 27/11/2014
Et publié le 27/11/2014



Sophie PRIMAS
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE
Le 27/11/2014

Application auprès de la préfecture

078-217800291-20141120-DEL14_116-DE



République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 9 - N°14-117
3-5 Autres actes de gestion du DP

AN 2014
14-117

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Joie
Canton d'Aubergenville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME DE CIRCULATION DOUCE PROPOSE
PAR LE SMSO**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de circulation douce,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2014

Appréciation des services de la Préfecture

078-217800291-20141120-DEL I14_117-DE

Vu le dossier présenté par le Syndicat Mixte d'aménagement de gestion et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise (SMSO),

Considérant que le programme de circulation douce proposé par le SMSO concerne en partie la Ville d'Aubergenville,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de M. Edward DANGELOT, Conseiller municipal,

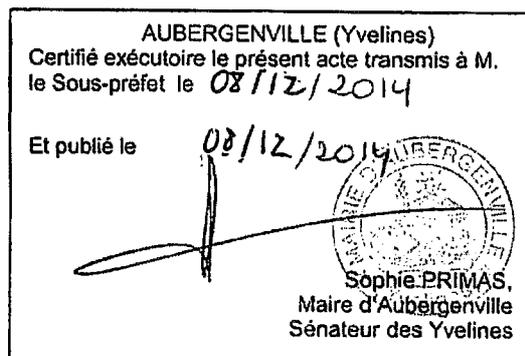
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Approuve** le programme de circulation douce sur les communes d'Aubergenville, de Flins sur Seine et des Mureaux proposé par le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de Seine et l'Oise,

- **Donne** son accord au SMSO pour l'engagement de cette opération estimée à 580 000 € HT,

- **S'engage à financer** le projet et à reverser au SMSO la part non subventionnée du montant hors taxes de ces travaux ainsi qu'1/4 de la TVA soit un budget prévisionnel de 50 000 € TTC,

- **Autorise** le Président du SMSO à signer la convention financière relative à l'opération ainsi que tout document afférent.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2014

Application auprès de l'ecoparis.com

078-21780291-20141120-DEL 114_117-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 10 - N°14-118
7-5 Subventions

AN 2014
14-118

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : OUVRAGE « ELISABETHVILLE, PLAGE DE SEINE, AUBERGENVILLE » -
SUBVENTION DE LA VILLE A LA REGION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de la Région Ile de France pour la publication et le financement de l'ouvrage « Elisabethville, plage de Seine, Aubergenville »,

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2014

Application agréée E-Registo.com

078-217800291-20141120-DEL14_118-DE

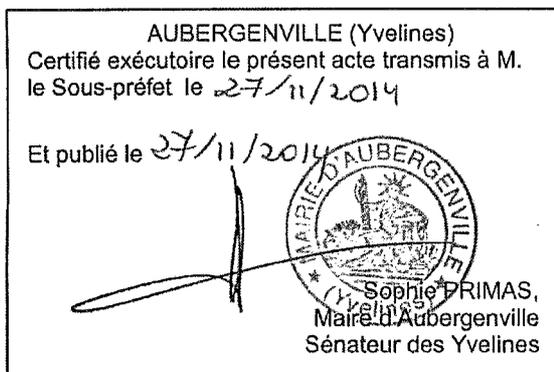
Considérant que la Région Ile de France a réalisé, dans le cadre de ses compétences en matière d'inventaire du patrimoine culturel, l'étude de la cité d'Elisabethville située sur le territoire d'Aubergenville,

Considérant que cette étude est valorisée par le biais d'une publication dans la collection nationale des Images du patrimoine, assurée par la Région laquelle prend en charge la conception et la rédaction de l'ouvrage ainsi que la campagne photographique destinée à son illustration, moyennant le concours financier de la Commune,

Ayant entendu l'exposé de Mme Fabienne PAULIN, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et à l'Environnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Décide d'apporter son concours financier** à la publication, par la Région, de l'ouvrage intitulé « Elisabethville, plage de Seine, Aubergenville » à hauteur de 2000 €,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2014.
- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention afférente.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 11 - N°14-119
5-7 Intercommunalité

AN 2014
14-119

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : ADHESION DE LA CCSM AU SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN
« GRAND PARIS SEINE AVAL » - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5214-27,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seine Mauldre n°2014/91 du 8 septembre 2014 portant adhésion au syndicat mixte Pôle Métropolitain,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application aquino-f.d.p@yvelines.fr

078-2178 00291-20141120-DEL14_119-DE

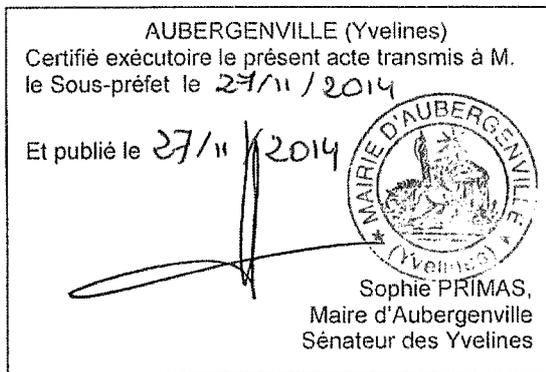
Considérant que le syndicat mixte Pôle Métropolitain « Grand Paris Seine Aval » est chargé de préparer la création au 1^{er} janvier 2016, de la communauté d'agglomération à 405 000 habitants, selon le Schéma Régional de Coopération Intercommunale,

Considérant que l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire annexé à la présente,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 2 Absentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, 1 voix Contre : P. GOMMARD)

- **Donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes Seine Mauldre au syndicat mixte pôle métropolitain "Grand Paris Seine Aval".**



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application après F. lepatre.com

078-217800291-20141120-DEL14_119-DE

Rapport annexé à la délibération du Conseil Municipal n°14-119 du 20 novembre 2014 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes Seine Mauldre au Pôle Métropolitain « Grand Paris Seine Aval »

« « Territoire du bassin parisien au développement soutenu jusqu'au début des années 1970, puis lourdement frappé par la désindustrialisation et marginalisée par la dynamique des villes nouvelles, Seine Aval a connu plusieurs décennies de recul, sans parvenir à se réinventer. Pour répondre à l'enjeu de la constitution en Ile-de France des pôles économiques structurants en grande couronne, 3 objectifs majeurs justifiaient alors en 2006 la création d'une grande opération d'urbanisme :

- le développement économique et le redressement du taux d'emploi
- l'amélioration de la desserte en transports en commun
- le confortement du renouvellement urbain.

La conscience du potentiel de ce territoire et la détermination des acteurs locaux ont conduit l'État à décider, lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006, la création en Seine Aval d'une Opération d'Intérêt National (créée juridiquement par décret du 10 mai 2007).

L'ensemble des communes et intercommunalités du territoire ont alors exprimé leur adhésion au projet d'OIN. Face aux défis de ce territoire et eu égard à sa constitution (un territoire urbain constitué de plusieurs pôles de taille moyenne et une structuration administrative trop morcelée au regard des enjeux de développement économique et d'amélioration des transports) une gouvernance large s'imposait, associant l'État, la Région et le Département des Yvelines, mais surtout, construite sur l'adhésion des collectivités territoriales, juridiquement compétentes pour le développement de leur territoire.

A l'issue des 7 premières années de cette Opération d'Intérêt National, l'enjeu de faire jouer à ce territoire un rôle économique et résidentiel de premier plan demeure. Les réflexions développées à l'échelle régionale autour de la métropole parisienne et de la Vallée de Seine, territoire naturel de son développement, placent Seine Aval au cœur des dynamiques régionales.

La vallée de Seine constitue un bassin d'emploi cohérent, le seul, à l'Ouest, qui soit en situation de déprise avérée et qui nécessite de fait, la mobilisation d'une action publique renforcée.

Pour garantir un développement équilibré de l'Ile-de-France, l'enjeu d'une dynamique soutenue et maîtrisée à l'Ouest est majeur. Seine Aval constitue les premières opportunités foncières structurantes, la première couronne étant déjà saturée. Il est le bassin naturel d'expansion de la Défense, directement relié par l'A14 aujourd'hui et l'arrivée d'EOLE en 2022, pour l'implantation d'entreprises connexes ou de fonctions supports aux grands comptes qui y sont installés.

Aux portes de Paris, Seine Aval est aussi un territoire clé pour le succès du projet de Vallée de Seine. Pour y développer une chaîne logistique capable de rivaliser avec celles de l'Europe du Nord et faire du Havre une porte d'entrée maritime forte de l'agglomération parisienne, il faut soutenir le développement d'un hinterland puissant dont Seine Aval constitue un des maillons essentiels.

Mais dans le même temps où les enjeux de positionnement stratégique de Seine Aval se renforçaient, l'action publique nationale et régionale ne se mobilisait que faiblement sur ce territoire (absence d'implantation d'équipement majeur, reports successifs du prolongement d'EOLE, retards importants dans la mise en œuvre de dessertes en transports en commun en site propre, pénalisation de l'attractivité économique du territoire par l'instauration de la redevance bureau du Grand Paris, ...), exception faite de son soutien à la relance de la construction de logements en Ile-de-France.

Dans le même temps également, d'autres territoires d'Ile-de-France s'organisaient pour porter au plus haut leur attractivité régionale et nationale et renforcer leur compétitivité.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application adresse E.k@paris.com

078-217800291-20141120-DEL14_119-DE

Fortes de ce constat et au regard des défis majeurs de Seine Aval, les collectivités locales ont décidé de s'associer pour porter les enjeux de développement métropolitain du territoire.

La création du pôle métropolitain les rassemblant s'inscrit dans un cadre à la fois juridique (la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles autorise la création de pôles métropolitains en Ile-de-France et prévoit le renforcement de l'intercommunalité et l'affirmation des métropoles) et pragmatique, prenant appui sur la coopération engagée depuis plusieurs années à travers l'Opération d'Intérêt National Seine Aval. Dans le cadre de ce nouvel espace de projet qui réunira 405 000 habitants et 122 000 emplois, les collectivités se donnent l'opportunité de peser davantage dans une économie mondiale organisée autour des grandes métropoles, au premier rang desquelles la métropole parisienne.

Son activité a vocation à promouvoir un modèle de développement durable du territoire et à améliorer sa compétitivité et son attractivité à l'échelle régionale et nationale.

Champ d'intervention du pôle métropolitain :

Le pôle métropolitain regroupe les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants :

- La Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines
- La Communauté de communes des Coteaux du Vexin
- La Communauté de communes Seine Mauldre
- La Communauté d'agglomération Seine & Vexin
- La Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine
- La Communauté de communes Poissy-Achères-Conflans-Saint-Honorine

Le territoire d'action du pôle métropolitain correspond au périmètre des EPCI qui le composent.

Fonctionnement du pôle métropolitain :

Le pôle métropolitain est administré par un comité syndical « Conseil métropolitain » composé de délégués titulaires et suppléants désignés par l'organe délibérant de chaque EPCI membre du pôle métropolitain.

Le Conseil métropolitain, organe délibérant, règle par ses délibérations les affaires relevant de l'objet du pôle métropolitain.

Le bureau comprend 6 membres et est composé de :

- 1 président
- 1 vice-président
- 4 membres, dont un sera désigné Secrétaire

Les membres du bureau sont élus parmi les membres du Conseil Métropolitain, à raison d'un représentant par EPCI membre du pôle métropolitain.

Le Président est l'organe exécutif du pôle métropolitain. Il est élu par le Conseil métropolitain. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil métropolitain. Il assure son fonctionnement par la nomination du personnel et l'exécution du budget. Il convoque le Conseil métropolitain et le bureau.

Le fonctionnement du pôle et sa gestion courante sont assurées par un directeur général. » » »



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 12 - N°14-120
5-7 Intercommunalité

AN 2014
14-120

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBAILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
D'ILE DE FRANCE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, qui prévoit l'élaboration du schéma régional de coopération intercommunal en Ile de France,

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/11/2014

Application appres-E-hospitalita.com

076-217800231-20141120-DEL 14_120-DE

Vu le projet de schéma élaboré par le Préfet de la région Ile de France et présenté à la Commission Régionale de Coopération Intercommunale le 28 août 2014 (CRCI),

Vu le courrier du Préfet de la région Ile de France reçu le 8 septembre 2014 par lequel il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale,

Considérant qu'en parallèle à la création de la Métropole du Grand Paris qui interviendra le 1^{er} janvier 2016, la loi prévoit que les intercommunalités à fiscalité propre de grande couronne dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris (départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise) évoluent, à la fin de l'année 2015, pour atteindre une échelle qui leur permettra de peser dans le dialogue régional et de porter des projets d'ampleur pour l'avenir des territoires,

Considérant que la loi du 27 janvier 2014 précise que le niveau minimal de cette échelle est de 200 000 habitants, sauf dérogation, et que cette disposition va concerner principalement les EPCI à fiscalité propre dont le siège est situé dans l'unité urbaine de Paris, mais que le schéma régional pourra également intégrer des modifications de la carte intercommunale hors unité urbaine,

Considérant que le Préfet de la région Ile de France appuie sa proposition de schéma sur les orientations suivantes :

1. Le renforcement de la compétitivité du territoire francilien en construisant une carte intercommunale en phase avec des territoires économiquement pertinents et garantissant la convergence des projets de territoire.
2. L'adaptation de la gouvernance du territoire à ses évolutions : la recherche d'une échelle pertinente pour mener à bien les grands projets et mieux prendre en compte les enjeux de planification urbaine et la stratégie territoriale.
3. Un dialogue équilibré entre les territoires franciliens.
4. L'optimisation de l'organisation territoriale de l'Ile de France par la mutualisation des services et des compétences pour renforcer l'efficacité des services publics locaux et mieux maîtriser les coûts de l'action publique.
5. L'analyse de la cohérence territoriale notamment par la prise en compte des éléments fédérateurs des territoires : axes de développement, géographie physique (fleuves, secteurs naturels..), réseaux de transports, bassins de vie, etc.
6. L'appui sur les dynamiques de projet existantes : périmètres des EPCI existants, cohérence des dispositifs d'aménagement, schémas de cohérence territoriale (SCOT), contrats de développement territorial (CDT), plans de déplacements urbains (PDU), plans locaux de l'habitat (PLH) et des instruments de politique de la ville et opérations d'intérêt national (OIN).
7. La préparation de l'avenir : anticipation mesurée du potentiel de développement des territoires à moyen terme, notamment en matière de développement économique, et d'évolution des bassins de vie.
8. La cohérence régionale tenant compte des caractéristiques démographiques et territoriales de la région francilienne.

Considérant que le projet de schéma élaboré par le représentant de l'État dans la région Ile de France, est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ces derniers doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification (29 août 2014). A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

Le rapporteur de la CRCI ayant exposé les faits :

Le schéma présenté par le Préfet d'Ile-de-France, à la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI), le 28 août 2014, vise à construire une carte intercommunale en phase avec des territoires économiquement pertinents et garantissant la convergence des projets de territoires.

Pour répondre à ce double objectif sur le territoire des Yvelines, le Préfet de région propose notamment la fusion des communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc, Plateau de Saclay et Europ'Essonne (Massy) et de la communauté de communes de l'Ouest parisien, pour former un ensemble de près de 800 000 habitants.

Le Préfet de région fait valoir que le projet Paris Saclay a pour ambition d'inscrire Paris et la France sur la carte des premiers pôles mondiaux de l'économie et de la connaissance. L'enjeu est de constituer un cadre institutionnel et opérationnel cohérent pour assurer le portage des grands projets de ce territoire et en renforcer la visibilité.

Observations des membres de la CRCI :

Les membres de la CRCI relèvent l'impertinence du regroupement des 5 EPCI dans un ensemble de près de 800 000 habitants qui semble méconnaître le principe de la cohérence territoriale. L'étude des bassins de vie met en exergue une forte hétérogénéité de ces territoires au regard des éléments fédérateurs tels que :

- le relief du point de vue de la géographie physique,
- les mouvements pendulaires relatifs aux déplacements domicile-travail,
- les bassins d'emploi, d'activités économiques, de fiscalité et de catégories socio-professionnelles,
- l'organisation territoriale des services publics,
- les axes de communications.

Le regroupement préconisé constituerait une grave erreur pour les habitants comme pour les acteurs économiques, tant la polycentralité de ce territoire en accentue les dissemblances.

De plus, ce regroupement ne peut être regardé comme une contrainte légale, étant donné que la Communauté d'agglomération de Versailles-Grand-Parc satisfait au seuil des 200 000 habitants défini par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Par ailleurs, le pilotage et le financement du projet Paris Saclay ne peuvent rationnellement être envisagés que sous le prisme d'une gouvernance présentant à minima le caractère d'intérêt régional. Le périmètre de l'EPCI à 800 000 habitants semble pour le moins contraint sinon inefficace au regard des enjeux du grand projet Paris Saclay. D'autres formes de coopération peuvent être envisagées pour mieux appréhender l'envergure du projet et son rayonnement sur la région francilienne.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

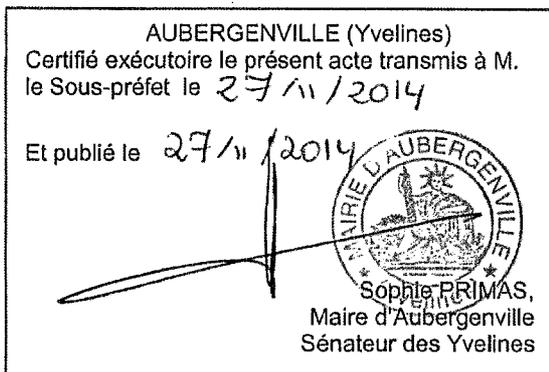
Application adresse : lesparis.com

078-217800291-20141120-DEL14_120-DE

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (31 voix Pour),

- Décide d'émettre un avis défavorable au Schéma régional de coopération intercommunale présenté par le Préfet de région Ile de France, en raison de son désaccord concernant la création d'un ensemble de près 800 000 ha par fusion des Communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand-Parc, Plateau de Saclay et Europ'Essonne (Massy) et de la Communauté de communes de l'Ouest parisien, adhérant pleinement aux arguments défendus par les membres de la CRCI.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application après E-legitime.com

078-217800291-20141120-DEL14_120-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 13 - N°14-121
5-7 Intercommunalité

AN 2014
14-121

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

OBJET : SIEHVS – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat intercommunal des Etablissement pour Handicapés du Val de Seine (SIEHVS) du 18 septembre 2014 portant modification de ses statuts en créant un article 1 bis « Dénomination – Logo »,

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/11/2014

Application agréée E-legitime.com

078-217800291-20141120-DEL14_121-DE

Considérant que cette modification des statuts vise à moderniser le design du logo du SIEHVS et de modifier sa dénomination et son sigle difficilement compréhensible par tous,

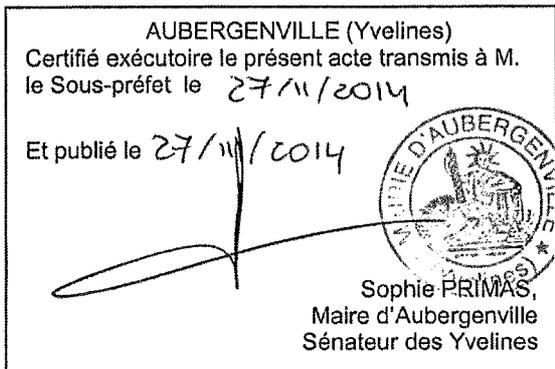
Ayant entendu l'exposé de Mme Denise AMBLARD, Conseillère Municipale déléguée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour)

- **Approuve** la modification des statuts proposée par le SIEHVS par la création d'un article 1 BIS « Dénomination – Logo » actant :
 - o la nouvelle dénomination du syndicat intercommunal soit « HANDI VAL DE SEINE Syndicat Intercommunal »
 - o et son nouveau logo soit :



- **Confirme** que le reste des statuts est inchangé.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et années susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 14 - N°14-122
7-5 Subventions

AN 2014
14-122

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2014

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 5 mars 2007, et notamment son article 5, relative à la prévention de la délinquance (FIPD) destinée à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée F.legifite.com

078-217800291-20141120-BEL 14_122-DE

Considérant l'avis favorable du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, lors de son assemblée plénière du 21 janvier 2014, de poursuivre ses actions préventives sur le décrochage scolaire, la violence routière et les stupéfiants, alcools et dangers d'Internet, les relations filles garçons et les jeux dangereux,

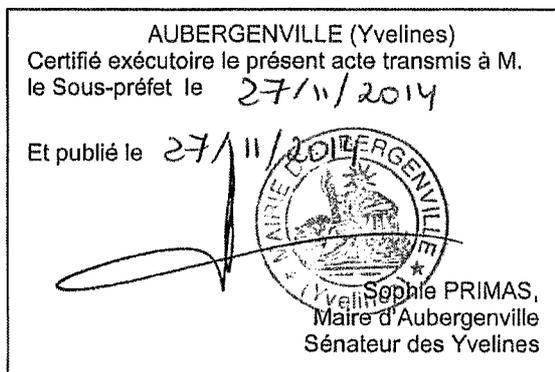
Considérant l'intérêt de la commune d'Aubergenville de poursuivre ses actions de prévention en conformité avec le plan départemental,

Considérant les subventions susceptibles d'être allouées par le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance,

Ayant entendu l'exposé de M. Claude VANNYMEERSCH, Conseiller municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour)

- **Sollicite** de l'Etat, l'obtention d'une subvention d'un montant de 8 000 € au titre du FIPD 2014 pour le projet intitulé «La citoyenneté en action ».



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application appsof.e-depatri.com

078-217800291-20141120-DEL14_122-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 15A - N°14-123
4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

AN 2014
14-123

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E.lespalle.com

078-217800291-20141120-DEL14_123-DE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

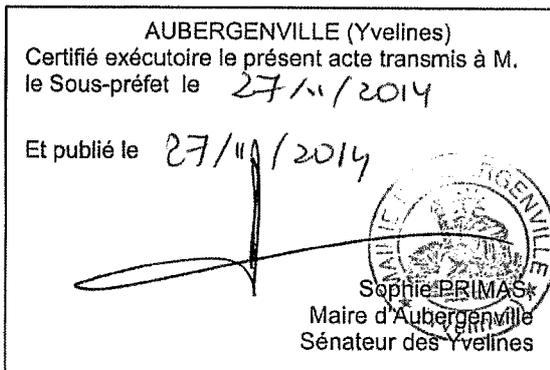
Considérant l'avis favorable du CTP du 20 octobre 2014,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- Décide la suppression des postes suivants :

- Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 2
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe : 1
- Ingénieur : 1
- Technicien principal de 2^{ème} classe : 1
- Agent de maîtrise : 2
- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 3
- Adjoint d'animation de 1^{ère} classe : 1



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2014

Application agréée F.lepaste.com

078-21780291-20141120-DEL14_123-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 15B - N°14-124
4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

AN 2014
14-124

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS – CREATION DE POSTES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application adresse E-lepatwz.com

078-217800291-20141120-DEL14_124-DE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

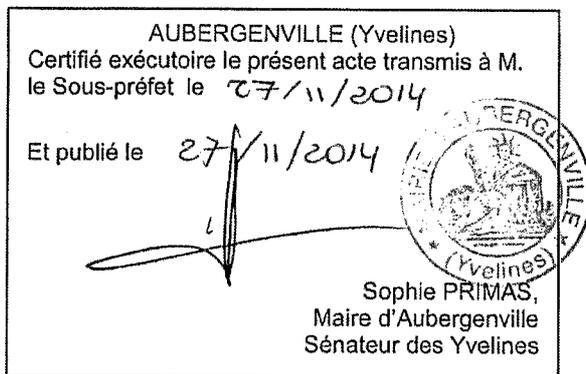
Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de créer des postes pour permettre la nomination de deux agents par voie d'avancement de grade,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Décide la création de deux postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.**



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée f. le-palme.com

078-217800291-20141120-DEL14_124-DE